

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 14 avril 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2026/DELIB/042

Objet :

Nomination des
membres de la
commission d'appel
d'offres

Rapporteur :

*Philippe de
BEAUREGARD*

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Olivia NENCI-PAULO, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Patricia MURET ayant donné procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Liliane DIAZ.

Absents excusés : Néant.

**Considérant la désignation de Michèle AUBERT, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 1411-5 et R. 1411-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2122-22,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de 3 500 habitants, outre le Président (le Maire ou son représentant), la commission d'appel d'offres est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Tous ont voix délibérative, en cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante. La commission peut faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marché public.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Considérant la nécessité de constituer la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés publics,

DECIDE à l'unanimité :

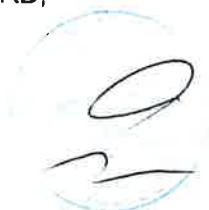
- De procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, considérant que le Maire est président de droit.

Sont élus membres :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Liliane DIAZ	Jean-Paul HUBLET
Sylvette GILL	Patricia MURET
Jean-Luc DA COSTA	Gérard THON
Patrick FARRE	Elvire TEOCCHI
Françoise VIRLOUVET	Jean-François MENGUY

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Michèle AUBERT,
Secrétaire de séance



Publié le : 24 AVR. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 24 AVR. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

